

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 JANVIER 2010**

Délibération
n° 2010.01. 14.B

**Acquisition d'autobus
programme 2010 :
appel d'offres ouvert**

LE VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Saint-Yrieix sur Charente - 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 janvier 2010**

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRAND

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

ACQUISITION D'AUTOBUS PROGRAMME 2010 : APPEL D'OFFRES OUVERT

Conformément à l'article 15.1 de la convention de délégation de service public du 22 décembre 2008, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême met à disposition de la Société anonyme d'économie mixte des Transports du Grand Angoulême (STGA) les gros équipements, en particulier les autobus, et les équipements liés nécessaires à l'exploitation du service.

Dans ce cadre, la politique actuelle de renouvellement du Grand Angoulême est de réformer les bus autour de 550 000 km, ce qui permet ainsi d'optimiser les frais d'entretien. A cette fin, et dans l'attente des nouvelles orientations qui pourraient éventuellement être retenues par la collectivité concernant l'aménagement d'un site propre sur une partie de l'agglomération, il est proposé de renouveler les bus dans la continuité des années précédentes.

Par ailleurs, afin de s'inscrire dans le cadre de la politique conduite par l'agglomération sur la réduction des gaz à effets de serre, il est proposé d'envisager d'acquérir un bus hybride, en substitution d'un autobus standard.

En conséquence, il est proposé pour 2010 de procéder à l'acquisition de **7 autobus dont éventuellement un hybride**.

La procédure à mettre en œuvre serait l'appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 72 du code des marchés publics se décomposant de la manière suivante :

- ❖ Lot n°1 - Acquisition d'autobus standards avec :
 - une tranche ferme pour l'acquisition de 6 bus, estimée à 1 354 500 € HT soit 1 620 000 € TTC,
 - une tranche conditionnelle pour l'acquisition d'un bus, estimée à 225 750 € HT soit 270 000 € TTC (à affermir ou non en fonction de la décision prise sur l'acquisition du bus hybride).
- ❖ Lot n°2 - Acquisition d'un autobus hybride, estimée à 292 600 € HT soit 350 000 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 20 janvier 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

DE PRECISER

- que chaque marché entrera en vigueur à compter de sa notification,
- que pour le lot n° 1, l'affermissement de la tranche conditionnelle pourra intervenir dans un délai maximum de 9 mois à compter de la date de notification du marché et qu'aucune indemnité d'attente ou de dédit n'est prévue en cas de non affermissement de la tranche conditionnelle.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe transports en commun - article 2182.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 février 2010	<u>Affiché le :</u> 02 février 2010